



Groupama
IMMOBILIER



Notre marque se réinvente.
La preuve par les mots et l'image.

01 Logo

Construction

Le bloc-marque des filiales est composé de trois éléments indissociables et inaltérables :

1. le symbole (l'arc, le village et les sillons)
2. la dénomination Groupama
3. le nom de l'entité

La dénomination Groupama et le nom de l'entité sont centrés sur la hauteur du symbole carré.

N.B.

Sauf s'il est traité en monochrome blanc ou noir, le logotype Groupama ne doit être ni altéré ni déformé dans sa forme et ses couleurs. Pour toute reproduction, utiliser les valises logo prévues à cet effet.



Groupama
IMMOBILIER

01 Logo

Zone de protection du logo

Le blanc tournant est une zone de protection autour du logo. Pour ne pas gêner la lisibilité, aucun élément, quel qu'il soit, ne doit apparaître dans cet espace.

Cette zone est normée en fonction de la taille d'utilisation du logo selon les proportions indiquées ci-dessous.

Taille minimale du logo :

Pour une reconnaissance et une lisibilité optimale, la taille minimale d'utilisation du logo est de 20 mm de largeur.

Zone de protection du logo



Taille minimale



01 Logo

Les utilisations :

1. Sur fond blanc, sur fonds clairs et sur les fonds photographiques clairs, la version en couleurs est à privilégier.
Dans le cas de fonds photographiques denses, privilégier la version en couleurs avec la typographie en blanc.
2. Sur fonds foncés, pour garantir une bonne lisibilité, privilégier la version monochrome blanc.
3. En cas de contrainte d'impression en noir et blanc, utiliser sur fond blanc la version du logo monochrome noir et sur fond noir, utiliser la version du logo monochrome blanc.



01 Logo

Les interdits de construction

Il est impératif de respecter les règles d'utilisation du logo et de proscrire les altérations de couleurs et de formes, du symbole et de la typographie.

Sont donc interdits :

1. Le non-respect de la zone de protection du logo.
2. Le logo coloré sur un fond trop dense ou le logo monochrome blanc sur un aplat de couleur claire.
3. Modifier le calage de la dénomination.
4. Utiliser le logo Groupama Immobilier sans le carré.
5. La modification de la couleur de la typographie, ou de l'un des éléments composant le logo.
6. Modifier la couleur chartée de l'entité « immobilier ».
7. Modifier la typographie.
8. Déformer le logo et modifier la forme du symbole.
9. Modifier les proportions du logo (modification de taille de l'un des éléments composant le logo).

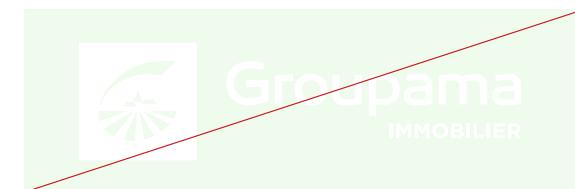
1. Zone de protection non respectée



Groupama
IMMOBILIER

Patu moviu es
condem, Palabem
deps, urnit, utemnih
iliconsum tamprac
risse, popoptis,

2. Utilisation du logotype sur un fond trop dense / Utilisation du logo blanc sur fond clair



3. Calage de la dénomination non conforme



Groupama
IMMOBILIER

4. Utilisation du symbole sans le carré



5. Modification de la couleur



Groupama
IMMOBILIER

6. Modification de la couleur des entités



8. Déformation du logotype et de la forme du symbole



Groupama
IMMOBILIER

9. Proportions non respectées



Merci



Jessica DAOVANNARY

Responsable Marketing et Communication
jessica.daovannary@groupama-immobilier.fr
+33 6 38 32 98 31

Groupama Immobilier

Immeuble West Park 6 Groupama Campus
124 rue des Trois Fontanot,
CS 50215 - 92022 NANTERRE CEDEX



Groupama
IMMOBILIER